



Fin de bail non signé par le locataire

Par **oursonne64**, le **19/04/2010** à **18:25**

Bonjour, mon locataire me rend les clés de mon meublé dans la boîte aux lettres demain. Il a 4 mois de loyers impayés et des problèmes avec la justice. Je ne suis pas sûre d'avoir rapidement une fin de bail signée. Quels sont mes droits? puis-je louer à la suite? merci